

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 (12+2 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017- 16 : Vote des taux d'imposition pour 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de pouvoir préparer le budget primitif du budget principal de l'année 2017, il est nécessaire de voter les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour 2017.

Il propose, une augmentation de 1,01 % de la Taxe d'Habitation, de la Taxe du Foncier Bâti et de la Taxe du Foncier Non Bâti pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'augmenter le taux de 1,01 % de la Taxe d'Habitation, de la Taxe du Foncier Bâti et de la Taxe du Foncier Non bâti pour l'année 2017 comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>taxes</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Taux 2016</u>	<u>Taux 2017</u>
Foncier bâti	10,62 %	10,72 %	10,83 %	10,94 %
Foncier non bâti	72,38 %	72,38 %	73,10 %	73,83 %
Taxe habitation	8,55 %	8,63 %	8,72 %	8,81 %

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07/04/2017
Page 1 sur 1



024-21240016/2017-04-05-2017_16-DE
Regu le 11/04/2017